



L'Algérie serre la vis aux migrants. Après le rapatriement de près de 500 migrants nigériens vers leurs pays d'origine et l'interdiction de visa pour les ressortissants syriens, c'est autour des Marocains et des Tunisiens de se voir annuler leurs cartes de résidence de 10 ans et leur remplacement par des cartes trimestrielles. Ces derniers risquent désormais d'être expulsés en cas de non renouvellement de celles-ci en temps opportun, a indiqué le site algérien ennaharonline.

Pourtant, cette décision prise par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités exclut de facto les Marocains et les Tunisiens mariés à des Algériennes ou qui ont des enfants naturalisés algériens. Ces derniers auront des cartes de séjour valables pour deux ans.

Pour les autorités algériennes, la mise en place de cette nouvelle procédure vise à lutter contre la présence illégale sur le territoire algérien de personnes qui feraient éventuellement partie des groupes extrémistes et qui sont déjà installés en Algérie ainsi que celles qui sont impliquées dans le trafic de drogue ou qui feraient partie des réseaux du crime organisé ou de contrebande. Des arguments qui ne semblent pas convaincre Hassan El Ammari, chercheur dans le domaine des migrations. D'après lui, les justifications avancées par les autorités algériennes ne tiennent pas la route puisque le motif de terrorisme reste peu probable.

«L'Algérie n'attire plus les jihadistes comme auparavant. Ces derniers sont de plus en plus séduits par le jihad en Syrie et en Irak. Ceci d'autant plus que les affaires de terrorisme où des Marocains ou des Tunisiens sont directement impliqués sont rares», nous a-t-il précisé avant d'ajouter : « La grande majorité des Marocains résidant en Algérie est constituée d'ouvriers dont le marché du travail a besoin et qui n'ont pas d'antécédents judiciaires». Même évaluation concernant l'argument de contrebande. Pour lui, ce phénomène est mondial et ne concerne pas seulement les trois pays en question. «Partout au monde, ce fléau prend de l'ampleur notamment dans les zones où les frontières sont fermées», nous a-t-il précisé.

Pour notre source, ce nouveau dispositif va engendrer plus de problèmes administratifs pour les ressortissants marocains dont le nombre est estimé à 80.000. «Les familles marocaines seront obligées à chaque trimestre de subir les tracasseries bureaucratiques et faire des allers-retours entre les deux pays», nous a-t-elle indiqué. Notre source estime également que la nouvelle mesure prise par les autorités algériennes traduit leur incapacité à gérer la question migratoire selon une approche plus humaine et plus respectueuse des droits universels. Pis, elle croit que cette mesure va à l'encontre du Traité de l'Union du Maghreb arabe (UMA), notamment son deuxième article qui fait de la liberté de circulation des personnes l'un de ses objectifs à côté de celle des services, des marchandises et des capitaux.